

TITULAIRES PRESENTS

NOM	PRESENT	NOM	PRESENT	NOM	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR	X	M. AUDOIN	X
Mme BAPTISTE		M. BARBOT	X	Mme BARREAUX	X
M. BASTIER		M. BAUDIFFIER		Mme BELLE	
M. BELY	X	Mme BOISSEAU		M. BOISSON	
M. BONIFACE		M. BONNET	X	M. BORIE	X
M. BOUCQ	X	M. BOUQUET	X	M. BOUSIQUE	X
M. BOUTANT		M. BUCHEMEYER		M. BUZARD (départ à 19h31)*	X
Mme CAILLÉ (départ à 20h33)**	X	M. CAPOIA	X	M. CHAMOULEAUD	
M. CHASTAGNOL	X	M. CRINE	X	M. DAVID	X
M. DELÂGE	X	Mme DELAGE		Mme DERRAS	X
Mme DESCHAMPS	X	M. DESVERGNE	X	M. DOUET	X
Mme DOYEN MORANGE		M. DUMORTIER		M. DUPONT (départ à 20h33)**	X
M. DUVERGNE		M. FONTENOY		M. FORESTAS (arrivée à 19h03)	X
M. GATELLIER	X	M. GESSE	X	M. JAUBERT	
M. JOUANNET	X	Mme JUIN		M. KALAI (départ à 20h33)**	X
M. LACOMBE (départ à 20h14)*	X	Mme LACROIX		Mme LAMBERT DANAY	
M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X	Mme LEGAY	X
M. LEVESQUE (départ à 20h32)**	X	M. MAGNANON		M. MAHERAULT	
M. MARIN (départ à 20h33)**	X	M. MARTAUD		M. MARTIN	
Mme MATRAT	X	M. MELLY	X	Mme MOCOEUR	
Mme MONTEGU	X	Mme MOUFFLET	X	M. MOUSSION	
M. NAUDIN-BERTHIER	X	M. OLLIVIER	X	M. PASIERB	X
M. PERONNET	X	M. PINAUD	X	M. PROVOST	X
M. PUYDOYEUX	X	M. REVEREAULT		Mme RODET	
M. ROUX		M. ROY F.		M. ROY J-M	X
M. THIAN		Mme TRICAUD	X	Mme VARLEZ	
Mme VIAN (départ à 20h32)**	X	M. VIGIER (départ à 19h43)*	X	M. VIGNAUD C.	
M. VIGNAUD M.		M. VRIGNON			

*Ne prennent pas part au vote à compter du point n°2

**Ne prennent pas part au vote à partir du point n°3

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE

NOM			
M. ARDOUIN (départ à 20h33)	M. BEUMARD	M. BOUSSARIE	M. CHAMPROUX
M. COUVIDAT	M. ECALLE	M. LEBARBIER	Mme PAILLETTE RIVIERE
M. RINGEADE (départ à 20h33)			

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOM						
Mme BADIN	M. CHAMOULEAU	Mme DAGANAUD	M. FILIPPI	Mme RENARD	M. ROBUCHON	Mme VALLEE

M. le Président présente les nouveaux délégués titulaires issus de GrandAngoulême : M. Anthony DOUET et M. Jean-Pierre CHASTAGNOL.

Les membres du Comité Syndical nomment **Mme Marie-Jeanne VIAN, secrétaire de séance**, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Générale des Collectivités Territoriales, **ont donné procuration** :

- Mme BELLE Pascale à Mme CAILLÉ Séverine (*uniquement pour les points 1 et 2*)
- M. BOISSON Patrice à M. GESSE Philippe
- M. DUVERGNE Jean-François à Mme DERRAS Michèle
- M. MAGNANON Bertrand à M. PERONNET
- M. MARTIN Raymond à M. AUDOIN Fabrice
- M. MOUSSION Gilles à M. LAVILLE Michaël

Ordre du jour

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
2. Débat d'orientations budgétaires 2024
3. Création d'emploi permanent
4. Attribution d'une prime exceptionnelle dite de « pouvoir d'achat »
5. Décisions sur délégation du 30 novembre 2023 au 31 janvier 2024
6. Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 et 19 décembre 2023

M. le Président demande s'il y a des observations, des précisions ou des explications sur le procès-verbal des derniers comités syndicaux.

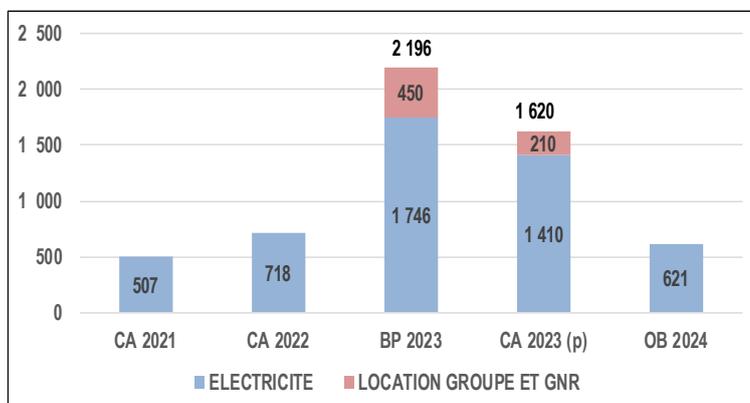
Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.
Pour : 63, contre : 0, abstention : 0

2/ Débat des orientations budgétaires 2024

M. le Président rappelle que l'année 2023 est marquée par des envolées de charges mais tout en contenant les dépenses et en maintenant une gestion saine. L'inflation et de fait la hausse des bases des valeurs locatives a permis une augmentation des participations sans pour autant augmenter la TEOM.

Il donne la parole à M. GESSE qui présente les orientations budgétaires pour l'année 2024.

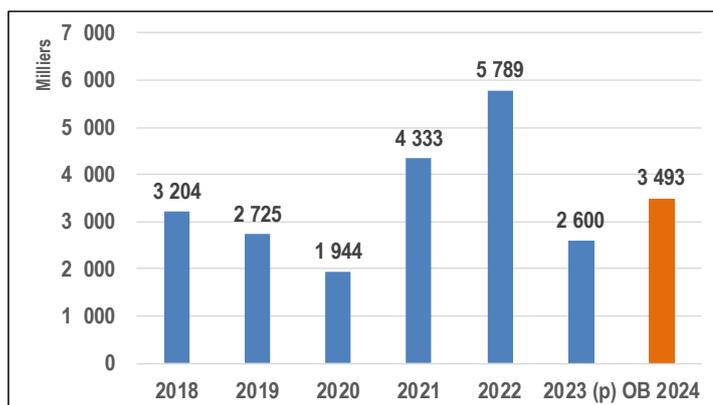
Éléments de contexte



CHARGES D'ÉLECTRICITÉ EN K€ TTC

Charges en forte baisse en 2024 grâce au nouveau marché avec la Sté Volterres

M. le Président reconnaît que la location du groupe électrogène, pour le centre de tri, est une solution peu vertueuse en termes d'environnement mais qu'elle a permis d'économiser 350 K€ (Atrion a généré une dépense de 260 K€ d'électricité en 2021 contre 1,6 M€ en 2023).



VENTES DE MATÉRIAUX

Ventes 2023 très inférieures aux prévisions (2,6 M€ au lieu de 4,3 M€).

Prévisions 2024 : moyenne des recettes des 5 derniers exercices soit 3,493 M€ (net des prix négatifs).

M. le Président précise que les ventes de matériaux sont toutes les ventes de matières qui sont triées et recyclées.

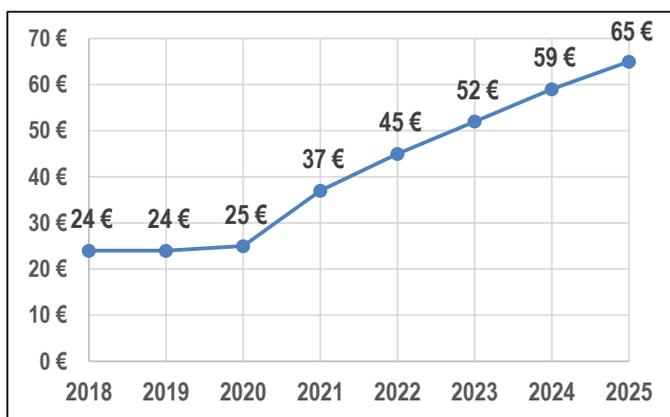
Les prix de reprise de ces matériaux sont très volatiles.

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

- Aucune réponse à l'appel d'offres lancé en 2023 (Atrion est un site très sensible pour les assureurs notamment à cause des risques d'incendie) ;
- Négociation de gré à gré avec un courtier ;
- Proposition d'une offre avec une prime à 549 K€ au lieu de 62 K€ en 2023.

REP PMCB (MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT)

- 2024, 1^{ère} année de contractualisation avec un déploiement progressif sur l'ensemble des pôles de valorisation (déchèteries) ;
- Soutiens 2024 estimés à 900 K€ et coûts évités à 200 K€.



TGAP

+ 525 K€ de charges supplémentaires pour Calitom sur la base de 75 000 tonnes enfouies en 2024 (+ 7 €/tonne enfouie)

MISE EN ŒUVRE DES ÉTUDES STRUCTURANTES

- Modernisation du réseau des pôles de valorisation : construction cette année de celui situé à Puyréaux ;
- Poursuite des études relatives à l'UVE ;
- Mise en œuvre du nouveau schéma de collecte sur Val de Charente et reprise en régie de la collecte du Sud Charente au dernier trimestre 2024.

M. le Président rappelle que la collecte du Sud Charente est actuellement gérée par un prestataire privé. Les offres reçues pour le renouvellement du marché public n'ont pas été à la hauteur en termes de prix. Il a donc été décidé de reprendre cette collecte en régie, ce qui va permettre d'obtenir un gain financier pour le syndicat malgré l'impact sur la masse salariale.

PHASE 2 DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE (Cabinet KPMG)

- Seconde phase bientôt finalisée après l'intégration de l'étude de faisabilité de l'UVE.

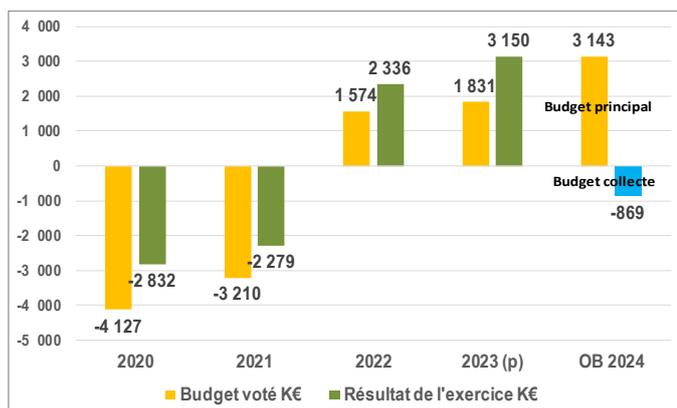
INFLATION ET FISCALITÉ

- L'évolution des bases des valeurs locatives de la TEOM suit l'indice des prix à la consommation soit + 3,9% pour 2024.

Section de fonctionnement

Pour mémoire, le comité syndical a décidé de créer un budget annexe collecte. Les budgets collecte et traitement sont donc présentés cette année séparément.

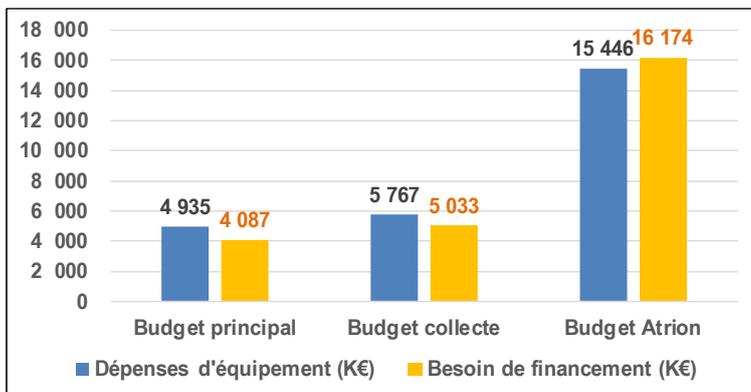
M. le Président fait remarquer que sans évolution des bases et sans augmentation des participations des collectivités adhérentes, le budget traitement est excédentaire, tandis que le budget collecte est déficitaire (- 869 K€).



AVANT ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS

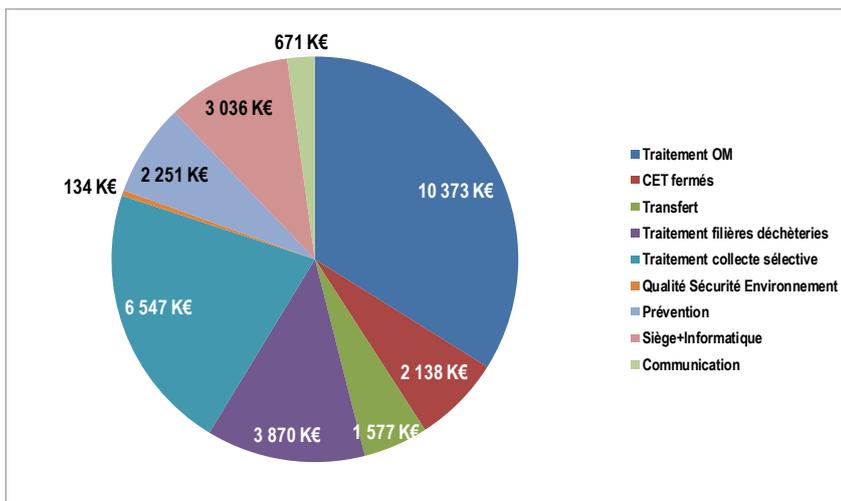
Section d'investissement

M. le Président précise que l'augmentation des dépenses d'Atrion est liée aux investissements prévus sur le process en 2024. Le génie civil et le gros œuvre s'amortissent sur 20 ans alors que le process sera amorti à la fin de l'année, d'où un nouvel investissement pour l'améliorer.



AVANT VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget principal – dépenses de fonctionnement



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 30 597 K€ (hors charges refacturées aux budgets annexes de 14 179 K€)

Traitement des ordures ménagères résiduelles

BUDGET DE 10 373 K€ EN FONCTIONNEMENT (- 112 K€ / BP 2023)

- Enfouissement au Vigeant de 24 000 tonnes à 151 € (dont + 7 €/tonne de TGAP) au lieu de 30 000 tonnes à 133 € en 2023, soit - 422 K€ (hypothèse baisse de 2 000 tonnes OMr en 2024) ;
- TGAP Ste Sévère : + 487 K€ (+ 7 €/ tonne de TGAP) ;
- Créance Azura : - 175 K€ ;
- Location compacteur : - 134 K€.

Dépenses de fonctionnement Traitement OMR (Stockage + PTMB)					
Nature	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023 (estimé)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	7 703K€	7 289K€	7 687K€	-0,2%	-16K€
dont :					
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	39K€	19K€	8K€	-80,4%	-32K€
60622 CARBURANTS	59K€	42K€	38K€	-35,6%	-21K€
611 PRESTATIONS DE SERVICES	4 180K€	3 760K€	3 766K€	-9,9%	-414K€
dont PTMB	0K€	0K€	0K€		0K€
dont export OM Le Vigeon	4 044K€	0K€	3 622K€	-10,4%	-422K€
6135 LOCATIONS MATERIEL	136K€	33K€	3K€	-98,0%	-134K€
61521 ENTRETIEN TERRAINS (Couverture casiers)	287K€	265K€	279K€	-3,0%	-9K€
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	44K€	132K€	32K€	-25,9%	-11K€
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	157K€	153K€	164K€	4,5%	7K€
637 AUTRES IMPOTS (TGAP)	2 694K€	2 737K€	3 180K€	18,1%	487K€
AUTRES CHARGES GENERALES	108K€	167K€	218K€	101,9%	110K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	399K€	443K€	472K€	18,2%	73K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	1 686K€	1 680K€	1 729K€	2,6%	44K€
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	256K€	79K€	81K€	-68,4%	-175K€
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	425K€	350K€	392K€	-8,0%	-34K€
CHARGES EXCEPT. ET PROVISIONS (chapitre 67-68)	16K€	5K€	13K€	-21,1%	-3K€
Total Dépenses	10 485K€	9 846K€	10 373K€	-1,1%	-112K€

Dépenses d'investissement - Traitement OMR	
Opérations	OB 2024
Travaux casiers Valoparc Stre Sévère	825K€
Achat compacteur	793K€
Etudes traitement UVE	315K€
Autres	23K€
Total	1 956K€

BUDGET DE 1 956 K€ EN INVESTISSEMENT

Centres d'enfouissement fermés

Dépenses de fonctionnement CET fermés					
Nature	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023 (estimé)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	1 524K€	859K€	865K€	-43,3%	-659K€
dont les principales lignes sont :					
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	771K€	251K€	160K€	-79,2%	-611K€
611 PRESTATIONS DE SERVICES (Lixiviats)	606K€	509K€	573K€	-5,4%	-33K€
61521 ENTRETIEN TERRAINS	40K€	14K€	34K€	-14,1%	-6K€
6161 PRIMES D'ASSURANCE	23K€	18K€	22K€	-2,6%	-1K€
617 ETUDES ET RECHERCHES (analyses)	54K€	41K€	43K€	-21,2%	-12K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	107K€	110K€	116K€	8,5%	9K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	1 006K€	989K€	991K€	-1,5%	-15K€
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	187K€	183K€	167K€	-10,4%	-19K€
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)	0K€	0K€	0K€		0K€
Total Dépenses	2 823K€	2 141K€	2 138K€	-24,3%	-685K€

BUDGET DE 2 138 K€ EN FONCTIONNEMENT (- 685 K€ / BP 2023)

Charges d'électricité :
- 611 K€/traitement réalisé hors périodes de tarifs hiver en 2023 et tarifs en forte baisse en 2024

BUDGET DE 350 K€ EN INVESTISSEMENT

- Participation Sol R Parc Charente pour la centrale solaire de Poullignac.

Le transfert

Dépenses Transfert					
Nature	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023 (estimé)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	/ Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	978K€	874K€	858K€	-12,3%	-121K€
dont les principales lignes sont :					
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	112K€	70K€	25K€	-77,7%	-87K€
60622 CARBURANTS	139K€	120K€	111K€	-20,1%	-28K€
6068 AUTRES FOURNITURES	31K€	11K€	21K€	-31,9%	-10K€
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	587K€	63K€	566K€	-3,7%	-22K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	402K€	412K€	432K€	7,6%	30K€
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE (chapitre 65)	0K€	0K€	0K€		0K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	252K€	249K€	259K€	2,9%	7K€
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	33K€	32K€	28K€	-15,8%	-5K€
Total Dépenses	1 665K€	1 567K€	1 577K€	-5,3%	-88K€

**BUDGET DE 1 577 K€
EN FONCTIONNEMENT
(- 88 K€/BP 2023)**
Dépenses d'énergie :
- 87 K€

Dépenses d'investissement - Transfert	
Opérations	OB 2024
Un camion de transfert	252K€
Un manuscopique	120K€
Part transfert extension bâtiment administratif Atrion	90K€
Autres	12K€
Total	474K€

**BUDGET DE 474 K€
EN INVESTISSEMENT**

Traitement des filières déchèteries

BUDGET DE 3 870 K€ EN FONCTIONNEMENT (- 519 K€ / BP 2023)

- Prestations de service de traitement des filières : - 432 K€ avec la mise en place de la REP bâtiment (filère opérationnelle plâtre) et transfert des activités de transport vers la compétence collecte des filières PSE et déchets dangereux.

Dépenses Traitement filières déchèteries					
Nature	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023 (estimé)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	3 604K€	3 332K€	3 124K€	-13,3%	-481K€
dont les principales lignes sont :					
611 PRESTATIONS DE SERVICES	2 297K€	2 169K€	1 865K€	-18,8%	-432K€
dont compostage déchets verts					
	640K€	568K€	606K€	-5,5%	-35K€
dont autres filières					
	1 610K€	1 601K€	1 217K€	-24,4%	-392K€
61521 ENTRETIEN TERRAINS (Couverture casiers)	101K€	84K€	83K€	-17,5%	-18K€
637 AUTRES IMPOTS (TGAP) -part tout-venant	946K€	864K€	950K€	0,4%	4K€
AUTRES CHARGES GENERALES	260K€	215K€	226K€	-13,2%	-34K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	326K€	306K€	303K€	-6,9%	-22K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	347K€	328K€	327K€	-5,7%	-20K€
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	54K€	114K€	67K€	23,7%	13K€
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	53K€	41K€	46K€	-13,5%	-7K€
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)	4K€	0K€	2K€	-41,0%	-2K€
DOTATIONS AUX PROVISIONS (chapitre 68)	0K€	0K€	0K€		0K€
Total Dépenses	4 388K€	4 122K€	3 870K€	-11,8%	-519K€

PAS DE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Qualité sécurité environnement

BUDGET DE 134 K€ EN FONCTIONNEMENT (- 15 K€ / BP 2023)

- Vêtements de travail : fourniture et lavage en baisse (budget non entièrement consommé en 2023) -> -12 K€ ;
- Etudes et recherches en baisse : certification initiale ISO 14001 et ISO 45001 sur Atrion et Valoparc en 2023, audit de suivi sur Atrion uniquement en 2024 et actions d'ergonomies plus fortes sur les activités transverses en 2023 -> -9 K€.

Dépenses QSE					
Nature	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023 (estimé)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	81K€	57K€	64K€	-21,3%	-17K€
dont les principales lignes sont :					
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	23K€	19K€	17K€	-28,3%	-7K€
617 ETUDES ET RECHERCHES (analyses)	18K€	15K€	9K€	-49,7%	-9K€
6188 AUTRES FRAIS DIVERS (lavage)	6K€	2K€	1K€	-86,7%	-5K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	68K€	68K€	71K€	3,7%	3K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	0K€	0K€	0K€		0K€
Total Dépenses	149K€	124K€	134K€	-9,8%	-15K€

BUDGET D'INVESTISSEMENT : 5 K€ - DATI (dispositif d'alerte pour les travailleurs isolés qui permet de déclencher les secours).

La prévention

BUDGET DE 2 251 K€ EN FONCTIONNEMENT (+ 233 K€ / BP 2023)

- Charges d'amortissement des composteurs : + 130 K€ ;
- Subventions : + 28 K€ à 404 K€.

M. le Président précise qu'en France, les organismes gestionnaires de déchets mettent 1% de leur budget dans la prévention. Calitom budgète plus de 4%, sans compter les effets des optimisations de collecte (une fréquence en C0,5 encourage l'utilisateur à mieux trier ses déchets). Ces optimisations participent à la prévention. Les investissements faits sur les pôles de valorisation qui permettent de mieux trier et de réemployer les objets, participent également à la prévention.

Pôle Prévention					
Nature	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023 (estimé)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	577K€	480K€	628K€	8,8%	51K€
dont les principales lignes sont :					
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	49K€	61K€	51K€	4,4%	2K€
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	46K€	10K€	74K€	62,3%	28K€
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	43K€	1K€	1K€	-97,6%	-42K€
6238 DIVERS (objets publicitaires...)	3K€	48K€	68K€	1911,8%	65K€
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	14K€	0K€	3K€	-76,4%	-11K€
6234 RECEPTIONS	72K€	43K€	0K€	-100,0%	-72K€
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS (animations)	313K€	290K€	360K€	15,0%	47K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	768K€	755K€	793K€	3,3%	25K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	288K€	294K€	418K€	45,3%	130K€
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS... (chapitre 65)	377K€	331K€	404K€	7,3%	28K€
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	10K€	9K€	8K€	-15,8%	-2K€
Total dépenses	2 018K€	1 869K€	2 251K€	11,5%	233K€

**BUDGET DE 2 346 K€
EN INVESTISSEMENT**

Nécessité de revoir
l'autorisation de programme
du bâtiment du Gond-
Pontouvre.

Dépenses d'investissement - Prévention	
Opérations	OB 2024
Travaux Bâtiment Gond Pontouvre	1 328K€
Achat matériels de compostage	928K€
1 véhicule dédié à l'animation	90K€
Total	2 346K€

Recettes :
fds friche 230 K€
Refacturation GA 270 K€

M. le Président annonce que les travaux de désamiantage du tiers-lieu du Gond Pontouvre ont démarré la semaine dernière.

Le siège

Dépenses Siège					
Nature	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023 (estimé)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	753K€	689K€	707K€	-6,1%	-46K€
dont les principales lignes sont :					
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	119K€	48K€	30K€	-74,8%	-89K€
60622 CARBURANTS	156K€	133K€	156K€	0,0%	0K€
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	34K€	45K€	44K€	29,7%	10K€
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	13K€	13K€	15K€	15,4%	2K€
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	40K€	38K€	46K€	14,3%	6K€
6135 LOCATIONS MOBILIERES	69K€	89K€	84K€	21,2%	15K€
615221 ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	19K€	2K€	20K€	4,2%	1K€
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	11K€	71K€	53K€	373,5%	42K€
6226 HONORAIRES	82K€	84K€	52K€	-36,2%	-30K€
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	39K€	25K€	39K€	0,0%	0K€
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	17K€	14K€	9K€	-49,2%	-8K€
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	31K€	33K€	31K€	0,0%	0K€
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	34K€	28K€	31K€	-7,7%	-3K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	1 221K€	1 249K€	1 311K€	7,3%	90K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	219K€	228K€	233K€	6,7%	15K€
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE (chapitre 65)	190K€	182K€	193K€	1,7%	3K€
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	29K€	28K€	25K€	-12,3%	-4K€
CHARGES EXCEPTIONNELLES (Chapitre 67)	0K€	1K€	0K€		0K€
Total Dépenses	2 411K€	2 376K€	2 469K€	2,4%	58K€

**BUDGET DE
2 469 K€ EN
FONCTIONNEMENT
(+ 58 K€/BP 2023)**

Dépenses d'investissement - Siège	
Opérations	OB 2024
5 véhicules légers et 1 camion hayon	190K€
Étanchéité bâtiment principal	100K€
Chaudière bâtiment principal	72K€
VRD parking et plateforme équipement	60K€
Autres	33K€
Total	455K€

**BUDGET DE 455 K€
EN INVESTISSEMENT**

Service informatique

BUDGET DE 568 K€ EN FONCTIONNEMENT (+34 K€ / BP 2023)

- Légère augmentation des charges à caractère général (+ 7 K€) malgré de réelles économies réalisées sur certaines natures de la section fonctionnement ;
- Dépenses prévues en maintenance sur le projet « Pass Valorisation » (contrôle d'accès sur les pôles de valorisation), soit 44 K€ ;
- Baisse notable des dépenses sur les lignes « Frais de communication » et «Autres services extérieurs », soit - 37 K€.

Dépenses service informatique					
Nature	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023 (provisoire)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	218K€	0K€	225K€	3,3%	7K€
dont les principales lignes sont :					
6135 LOCATIONS MOBILIERES	27K€	0K€	25K€	-6,5%	-2K€
6156 MAINTENANCE	75K€	0K€	111K€	47,6%	36K€
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	68K€	0K€	61K€	-10,5%	-7K€
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35K€	0K€	5K€	-85,6%	-30K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	222K€	0K€	236K€	6,1%	13K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	53K€	0K€	57K€	7,0%	4K€
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE (chapitre 65)	41K€	0K€	44K€	8,2%	3K€
Total Dépenses	533K€	0K€	561K€	5,2%	28K€

BUDGET DE 55 K€ EN INVESTISSEMENT

- Renouvellement partiel de l'infrastructure serveur ayant atteint la limite de la garantie constructeur, soit 45 K€ ;
- Renouvellement partiel du parc informatique « postes de travail », soit 10 K€.

Au lendemain de la cyber-attaque de GrandAngoulême et de la ville d'Angoulême, M. le Président a demandé des précisions sur la sécurité informatique mise en place à Calitom. Il a découvert que le système informatique du syndicat a une sécurité assez poussée qui reste, néanmoins, vulnérable. Il a donc demandé au service informatique d'aller au bout de la démarche de sécurisation.

Service communication

BUDGET DE 671 K€ EN FONCTIONNEMENT (+ 79 K€ / BP 2023)

- Dernière année du plan média départemental 2021/2024 accompagnant le tri des déchets alimentaires : 53 000 €TTC ;
- Nouveau schéma de collecte sur la CdC Val de Charente (+ CdC Cœur de Charente au 1^{er} janvier 2025) et choix de reprise en régie de la CdC des 4B et de la CdC Lavalette Tude Dronne - impression et publipostage de plaquettes d'information, de calendriers ... tirage d'adhésifs : 25 100 €TTC ;
- Carte pass pôle de valorisation - impression et publipostage de plaquettes d'information à tous les foyers « collecte », tirage de bâches à poser sur sites : 27 000 €TTC ;
- Promotion des subventions - impression et publipostage de plaquettes aux cibles relais (2 700 destinataires), fourniture d'affiches, PLV stop-rayon pour la grande distribution, 5 campagnes d'encarts publicitaires : 51 200 €TTC.

Dépenses Communication					
Nature	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023 (estimé)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	430K€	448K€	503K€	16,8%	72K€
dont les principales lignes sont :					
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	94K€	114K€	87K€	-7,4%	-7K€
6232 FETES ET CEREMONIES	29K€	34K€	27K€	-6,6%	-2K€
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	105K€	123K€	191K€	82,2%	86K€
6238 DIVERS (Créations, vidéos...)	38K€	23K€	25K€	-33,4%	-13K€
62878 REMBOURSEMENT TRANSPORTS COLLECTIFS	30K€	26K€	26K€	-13,3%	-4K€
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	105K€	96K€	116K€	9,9%	10K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	150K€	155K€	163K€	8,5%	13K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	11K€	10K€	5K€	-55,2%	-6K€
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	0K€	0K€	0K€		0K€
Total Dépenses	592K€	613K€	671K€	13,4%	79K€

M. le Président précise que l'augmentation du budget communication s'explique essentiellement par le nouveau schéma d'optimisation de la collecte et la mise en place des cartes de contrôle d'accès sur les pôles de valorisation.

Malgré un budget de 670 K€, une présence sur tous les supports de communication, il est reproché au syndicat de ne pas assez communiquer. Il compte sur les EPCI et les communes pour relayer les informations dans les bulletins municipaux et intercommunaux.

Il précise que la communication participe également à la prévention.

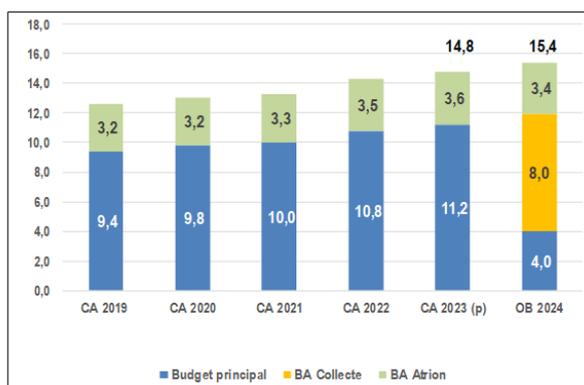
PAS DE BUDGET EN INVESTISSEMENT

Ressources humaines (tous budgets)

BUDGET 15 411 K€ EN FONCTIONNEMENT CHAP. 012 (+ 655 K€/2023)

- Hausse générale de 5% pour prendre en compte la hausse du point d'indice du 1^{er} juillet 2023 sur une année pleine, hausse de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024, SMIC et glissement vieillesse technicité : + 730 K€ ;
- Reprise en régie de la collecte du Sud du département au 1^{er} octobre 2024 : + 250 K€ ;
- Atrion : arrêt du centre de tri en novembre et décembre 2024 (soit 54 postes) : - 325 K€.

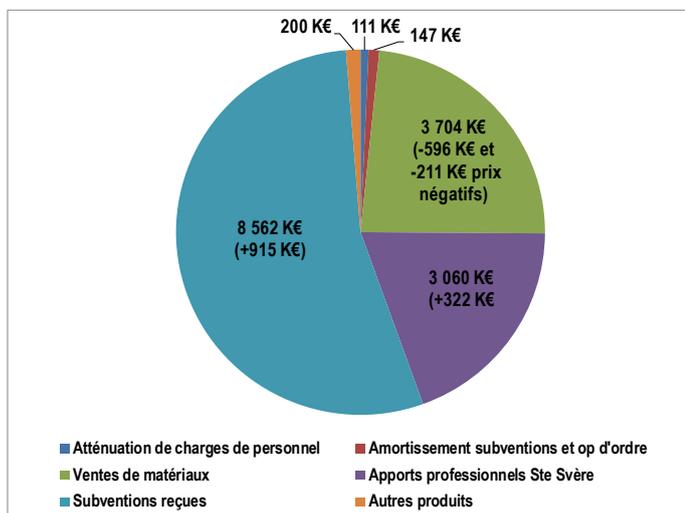
M. le Président rappelle que le syndicat a mené, depuis 2020, une politique d'austérité sur les ressources humaines (remplacement non systématique du personnel, redéploiement du personnel au plus près des territoires avec la création d'un service de proximité, suppression de postes de cadre supérieur, ...). L'évolution de l'enveloppe budgétaire n'avait pas dépassé +1%. Cette année avec la création d'un service et de toutes les hausses annoncées, l'augmentation se contient aux alentours de 5% (à l'instar d'une majorité des collectivités).



Les frais de personnel des budgets annexes hors intérim sont pris en charge par le budget principal et refacturés à chaque budget annexe pour un montant de **10 772 K€** (7 667 K€ pour la collecte et 3 105 K€ pour Atrion)

Budget principal : recettes de fonctionnement

RÉPARTITION DES RECETTES PROPRES DE FONCTIONNEMENT DE 15 784 K€ (+ 430 K€ À PÉRIMÈTRE CONSTANT) (HORS REFACTURATION ENTRE BUDGETS)



Subventions reçues

Mise en place de la REP Bâtiment : + 900 K€

Ventes de matériaux

Moyenne des recettes sur les 5 dernières années : 3 493 K€ (net) : - 807 K€

Apports à Ste-Sévère

19 K tonnes (hausse du tarif unitaire avec hausse de la TGAP) : + 322 K€

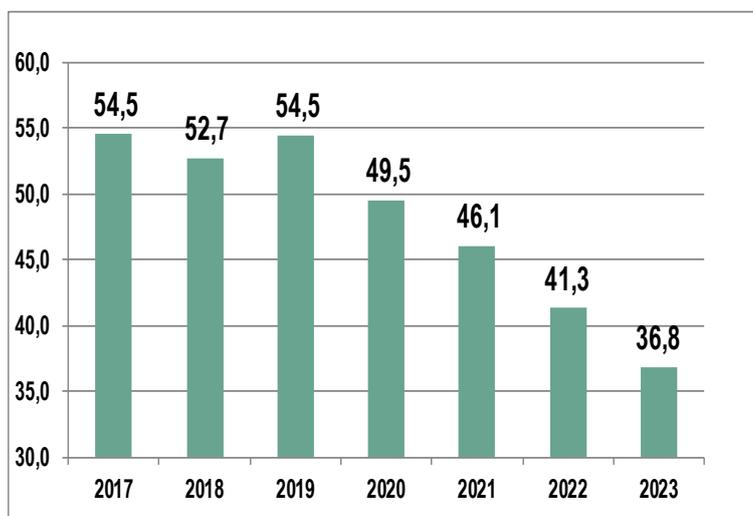
Budget principal : dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement par activité	
Activités	OB 2024
Prévention	2 346K€
Traitement OM	1 956K€
Transfert	474K€
Siège	455K€
Cet fermés (Sol R Parc Charente)	350K€
Informatique	55K€
Qualité Sécurité Environnement	5K€
Total	5 640K€

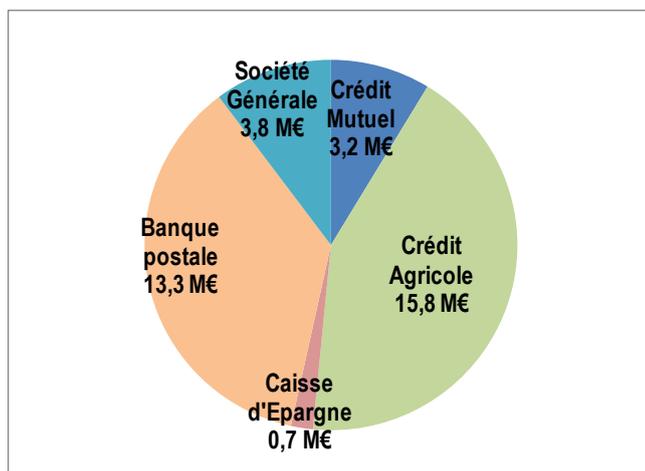
Besoin de financement avant virement de la section de fonctionnement :

- 4 087 K€ après des cessions (compacteur pour 90 K€), des subventions (fonds friche 230 K€, refacturation GA 270 K€ et refacturation du SMICVAL et de la Haute Saintonge de 115 K€) et un autofinancement de 848 K€ (solde des amortissements et des remboursements d'emprunts).

Budget principal : encours de la dette



ENCOURS AU 31 DECEMBRE
2023



REPARTITION PAR BANQUE

M. le Président souligne que le désendettement du syndicat est le résultat d'une politique souhaitée mise en place depuis 2020.

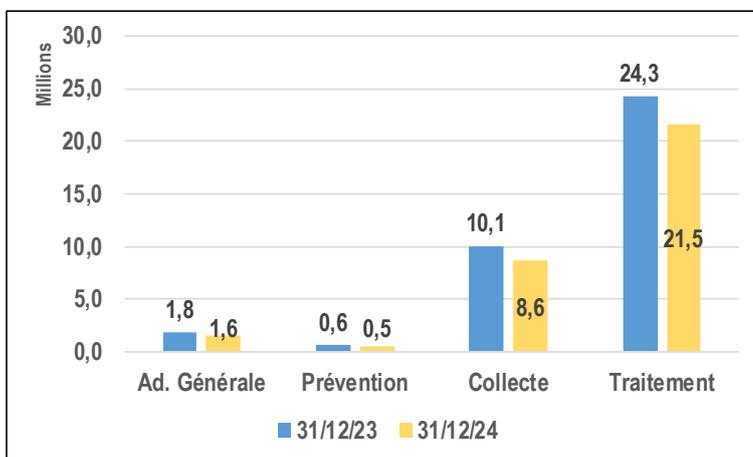
L'excédent cumulé de fonctionnement était important, il a été rabaissé à 5 M€ afin de garder un fonds de roulement, le reste de l'excédent a été investi.

Bien que les coûts de construction augmentent, le projet UVE s'équilibrera grâce à la hausse des prix d'électricité qui engendreront des recettes supplémentaires. Selon l'outil et les contrats, le coût de traitement à la tonne annoncé est de l'ordre de 110 à 120 € (contre 160 € aujourd'hui). Il rappelle que réglementairement, il faudra sortir de l'enfouissement d'où la nécessité de trouver une solution la plus vertueuse et la plus tenable financièrement. C'est le résultat d'une politique volontariste souhaitée dès 2020 de changer de modèle.

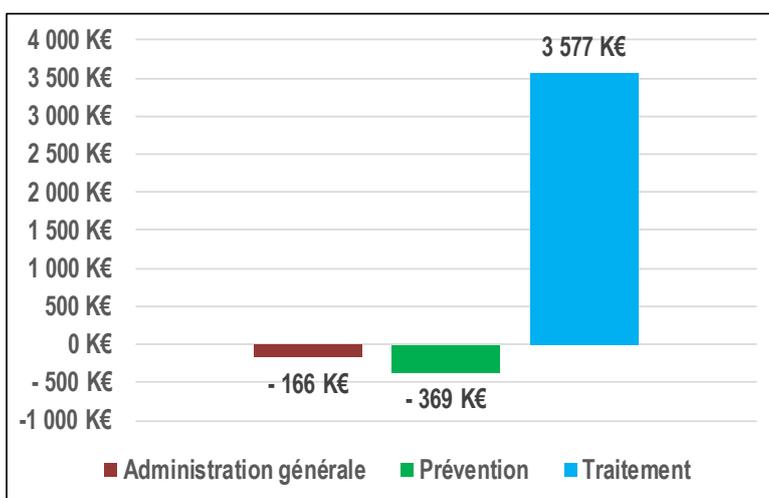
La situation financière de Calitom va mieux. Il rappelle que le Comité Syndical avait voté une augmentation de 20 €/habitant, une décision difficile à prendre mais qui était nécessaire.

Budget principal : analytique de la dette par compétence

Il n'y a pas d'emprunts affectés par compétence mais une analytique inscrite au moment de la réalisation des emprunts en fonction des équipements payés dans l'année



Budget principal : affectation administration générale (ADM)



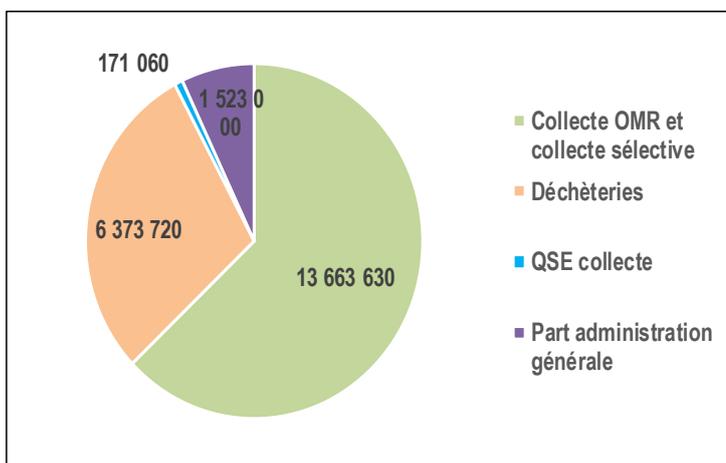
SOLDE DE FONCTIONNEMENT
PAR COMPETENCE AVANT
AFFECTATION
ADMINISTRATION GENERALE

Dépenses	Dépenses 2024		Affectation 2024	Tarifs / hab. d'équilibre
Administration générale	3 636 K€			
Collecte	20 208 K€	41,9%	1 523 K€	7,65 € (+0,69 €)
Traitement	28 057 K€	58,1%	2 113 K€	6,02 € (+0,1 €)

Budget annexe collecte : section de fonctionnement

Dépenses Budget annexe collecte					
Activités	Budget 2023 (BP+DM) <i>pour info analytique collecte</i>	CA 2023 (estimé) <i>pour info analytique collecte</i>	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
Collecte OMR et collecte sélective	13 343K€	13 165K€	13 664K€	2,4%	321K€
Déchèteries	5 871K€	5 886K€	6 374K€	8,6%	503K€
QSE collecte	149K€	150K€	171K€	14,7%	22K€
Part administration générale	1 388K€	1 388K€	1 523K€	9,7%	135K€
	20 751K€	20 590K€	21 731K€	4,7%	981K€

REPARTITION PAR
ACTIVITE



Service collecte

BUDGET DE 13 664 K€ (+321 K€)

- Reprise en régie de la collecte du Sud du département au 1^{er} octobre 2024 ;
- Achat des sacs transparents (hausse des crédits de 270 K€) ;
- Dotation aux amortissements en hausse de 166 K€ (achats 2023 et 2024 avec amortissement « au prorata » M57)

Dépenses Collecte OM - CS - Verre					
Nature	BP 2023 (Service collecte pour info)	CA 2023 (estimé) (Service collecte pour info)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	7 620K€	7 586K€	7 504K€	-1,5%	-116K€
dont les principales lignes sont :					
60228 AUTRES FOURNITURES (bacs revendus)	156K€	66K€	86K€	-44,9%	-70K€
60622 CARBURANTS	780K€	832K€	870K€	11,5%	90K€
60628 FOURNITURES NON STOCKEES (sacs jaunes et transparents)	629K€	469K€	900K€	43,1%	271K€
60632/6068 AUTRES FOURNITURES (pièces détachées...)	220K€	284K€	305K€	38,5%	85K€
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 354K€	5 357K€	4 772K€	-10,9%	-582K€
6132/35 LOCATIONS IMMOB / MATERIEL	30K€	29K€	39K€	29,2%	9K€
61551 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	176K€	235K€	243K€	38,0%	67K€
6161 ASSURANCES	56K€	55K€	99K€	78,7%	44K€
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	32K€	14K€	26K€	-16,4%	-5K€
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	32K€	15K€	19K€	-39,7%	-13K€
6354 DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	6K€	9K€	6K€	0,0%	0K€
AUTRES CHARGES GENERALES	150K€	220K€	139K€	-7,7%	-12K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	4 255K€	4 104K€	4 555K€	7,0%	300K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	1 324K€	1 358K€	1 490K€	12,5%	166K€
AUTRES OP D'ORDRE (chapitre 042)	0K€	0K€	0K€		0K€
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	144K€	112K€	113K€	-21,7%	-31K€
CHARGES EXCEPTIONNELLES (Chapitre 67)	0K€	5K€	0K€		0K€
DOTATIONS AUX PROVISIONS (chapitre 68)	0K€	0K€	3K€		3K€
Total Dépenses	13 343K€	13 165K€	13 664K€	2,4%	321K€

Dépenses d'investissement - Collecte (OM, CS, Verre)	
Opérations	OB 2024
Achats bennes d'occasion pour reprise en régie sud	1 465K€
Bacs et colonnes de collecte	1 276K€
Achat de 4 bennes neuves	975K€
Pôles collecte Mornac, Ste sévère et Champagne-Mouton	271K€
Colonnes enterrées et subventions génie civil	270K€
Autres	60K€
Total	4 317K€

**BUDGET DE 4 317 K€
EN INVESTISSEMENT**

Service pôles de valorisation

BUDGET DE 6 374 K€ (+503 K€)

- Prestations de service (+ 288 K€) avec le transport du polystyrène et déchets dangereux séparées de la compétence traitement ;
- Charges de personnel (+ 330 K€) en lien avec l'exécution 2023.

Dépenses Pôles de valorisation					
Nature	BP 2023 (Service déchèteries pour info)	CA 2023 (estimé) (Service déchèteries pour info)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	1 886K€	1 881K€	2 155K€	14,2%	269K€
dont les principales lignes sont :					
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	100K€	56K€	30K€	-70,0%	-70K€
60622 CARBURANTS	62K€	53K€	68K€	9,0%	6K€
606... FOURNITURES	81K€	81K€	78K€	-4,0%	-3K€
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 394K€	1 465K€	1 682K€	20,7%	288K€
6152... ENTRETIEN BATIMENT VOIES RESEAUX	32K€	17K€	38K€	19,5%	6K€
616 PRIMES D'ASSURANCE	21K€	20K€	36K€	77,6%	16K€
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	69K€	80K€	82K€	19,8%	14K€
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	5K€	15K€	0K€	-100,0%	-5K€
AUTRES CHARGES GENERALES	122K€	93K€	140K€	14,2%	17K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	3 045K€	3 204K€	3 375K€	10,8%	330K€
DOTATION AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	819K€	730K€	739K€	-9,8%	-80K€
AUTRES OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 042)	0K€	0K€	0K€		0K€
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	48K€	14K€	36K€	-25,0%	-12K€
CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	73K€	58K€	67K€	-8,2%	-6K€
DOTATIONS AUX PROVISIONS (chapitre 68)	0K€	0K€	3K€		3K€
Total Dépenses	5 871K€	5 886K€	6 374K€	8,6%	503K€

Dépenses d'investissement - Pôles de valorisation	
Opérations	OB 2024
Construction pôle de Puyréaux	1 065K€
Acquisitions foncières nouveaux sites	126K€
Construction déchèterie Montbron	123K€
Aménagements contrôle accès et vidéprojection	65K€
Autres	52K€
Total	1 431K€

**BUDGET DE 1 431 K€ EN
INVESTISSEMENT**

Qualité sécurité environnement (budget annexe collecte)

BUDGET DE 171 K€ EN FONCTIONNEMENT (+ 22 K€ / BP 2023)

- Etudes et recherches en hausse de 22 K€ : actions de suivi ergonomique et mesures aux postes de travail renforcées en 2024 ;
- Vêtements de travail : fourniture et lavage en baisse (budget non entièrement consommé en 2023) -> -18 K€ ;
- Renouvellement du marché de contrôles périodiques pour répondre aux obligations réglementaires : hausse prévisionnelle d'environ 4 K€.

Dépenses QSE					
Nature	BP 2023 (Service déchèteries pour info)	CA 2023 (estimé) (Service déchèteries pour info)	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	98K€	99K€	118K€	20,0%	20K€
dont les principales lignes sont :					
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	35K€	45K€	25K€	-28,6%	-10K€
61551 MATERIEL ROULANT	10K€	12K€	13K€	36,8%	4K€
617 ETUDES ET RECHERCHES	13K€	15K€	34K€	172,0%	22K€
6188 AUTRES FRAIS DIVERS (lavage)	24K€	10K€	16K€	-33,3%	-8K€
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	51K€	51K€	53K€	4,5%	2K€
Total Dépenses	149K€	150K€	171K€	14,7%	22K€

BUDGET D'INVESTISSEMENT : 18 000 € - DATI

Budget annexe collecte : recettes de fonctionnement

Recettes Budget annexe collecte					
Activités	Budget 2023 (BP+DM) pour info analytique collecte	CA 2023 (provisoire) pour info analytique collecte	OB 2024	OB 2024 / Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
Atténuation de charges de personnel	212K€	281K€	278K€	31,3%	66K€
Amortissement subventions et op d'ordre	30K€	30K€	45K€	50,0%	15K€
Produits des services (RS et déchèteries)	1 487K€	1 425K€	1 935K€	30,1%	448K€
Subventions reçues	99K€	126K€	81K€	-18,3%	-18K€
Autres produits	95K€	42K€	80K€	-15,8%	-15K€
Total recettes hors participations	1 923K€	1 903K€	2 420K€	25,8%	497K€
Participations des collectivités (part RS déduite)	18 442K€	18 442K€	18 442K€		
Total recettes	20 365K€	20 346K€	20 862K€	2,4%	497K€
	Résultat	-385K€	-245K€	-870K€	

RECETTES DE 2 420 K€ HORS PARTICIPATIONS

Redevance spéciale :
1 770 K€ (+ 310 K€)

Professionnels
déchèteries : 75 K€
(- 25 K€)

Budget annexe collecte : section d'investissement

Dépenses d'investissement par activité	
Activités	OB 2024
Pôles de valorisation collecte	1 431K€
Collecte Omr, CS et verre	4 317K€
Qualité Sécurité Environnement	18K€
Total	5 767K€

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DE 5 767 K€

- Besoin de financement de la section d'investissement : 5 033 K€ ;
- Restes à réaliser 2023 à rajouter.

Budget annexe Atrion : éléments de contexte 2024

RESTRUCTURATION DU PROCESS DE TRI

- De novembre 2024 à février 2025 ;
- 5 600 tonnes traitées hors département en 2024 pour un coût estimé à 1 844 K€ ;
- Amortissement sur 5 ans d'un surcoût de 1 M€.

ELECTRICITÉ

- Prix du marché en forte baisse en 2024 ;
- Crédits 2024 à 350 K€ au lieu de 1 058 K€ en 2023.

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

- Aucun assureur n'a répondu à l'appel d'offres ;
- Négociation de gré à gré dans un contexte très dégradé pour les collectivités et les risques industriels (315 K€ au lieu de 30 K€ en 2023).

M. le Président conçoit que la contribution pour l'assurance dommages aux biens est élevée mais il est important que le centre de tri soit assuré (en moyenne un centre de tri en France prend feu).

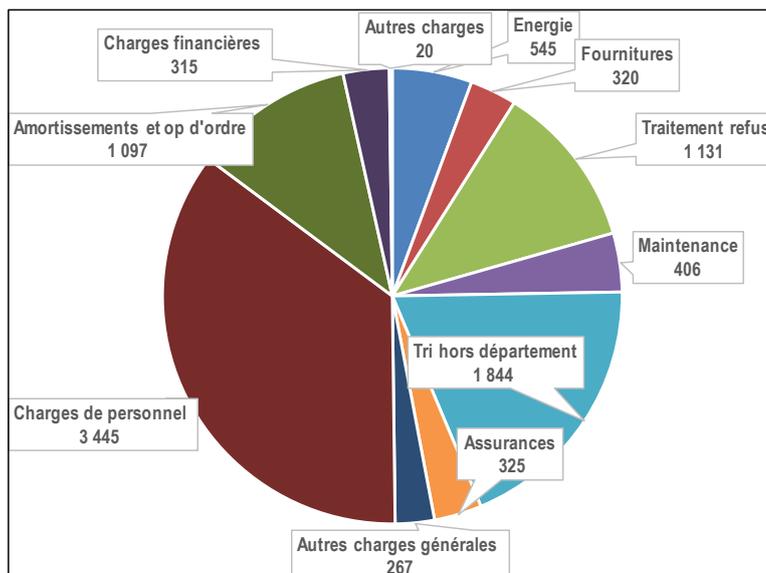
Budget annexe Atrion : dépenses de fonctionnement

Dépenses	Budget 2023	CA 2023 (p)	OB 2024	Evolution OB 2024 / Budget 2023
Charges générales	3 526 K€	3 391 K€	4 839 K€	+1 313 K€
Charges de personnel	3 598 K€	3 598 K€	3 445 K€	-153 K€
Amortissements et op d'ordre	993 K€	984 K€	1 097 K€	+104 K€
Charges financières	255 K€	247 K€	315 K€	+60 K€
Autres charges	66 K€	53 K€	20 K€	-46 K€
TOTAL BUDGET	8 438 K€	8 272 K€	9 716 K€	+1 278 K€

CHARGES GÉNÉRALES

- Tri hors département : 1 844 K€ (5 600 tonnes)
- Traitement refus de tri : 1 131 K€ (+124 K€)
- Assurances : 325 K€ (+292 K€)

M. le Président précise que les offres pour le dévoiement des tonnages à trier hors département pendant les travaux d'Atrion ont été correctes en termes de coût. Le flux va se répartir sur plusieurs sites car les capacités d'accueil sont limitées.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
9 716 K€

Budget annexe Atrion : recettes de fonctionnement

Recettes	Budget 2023	CA 2023 (p)	OB 2024	Evolution OB 2024 / Budget 2023
Collectivités hors Entente	1 098 K€	1 092 K€	1 125 K€	+27 K€
Entente Intercommunale	7 064 K€	6 904 K€	7 426 K€	+363 K€
Transfert charges			1 000 K€	+1 000 K€
Autres recettes	276 K€	276 K€	165 K€	-111 K€
TOTAL BUDGET	8 438K€	8 272 K€	9 716 K€	+1 278 K€

Coûts à la tonne pour l'Entente : 239 € (+ 10 €/ 2023)

Budget annexe Atrion : section d'investissement

Dépenses	OB 2024
Dépenses d'équipement	15 446 K€
Rembt capital de la dette	700 K€
Opérations d'ordre	1 155 K€
TOTAL BUDGET	17 301 K€

- Restructuration process : 15 000 K€
- Extension bâtiment administratif : 432 K€
- Transfert de charges : 1 000 K€

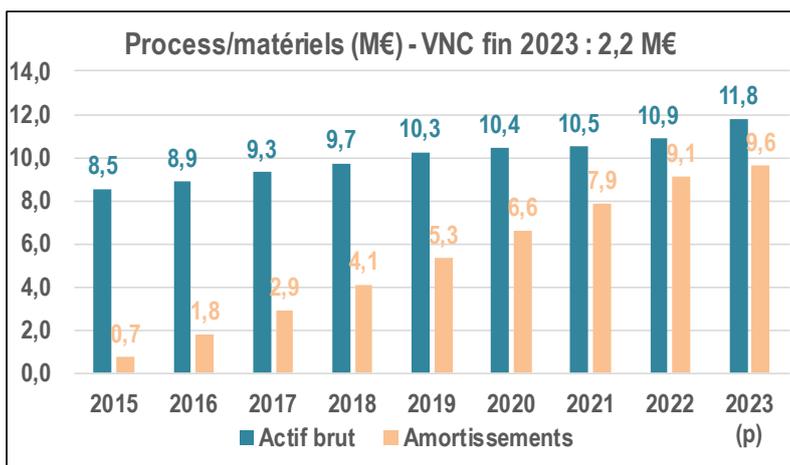
Recettes	OB 2024
Op. d'ordre (amortissements)	1 127 K€
Emprunts	16 174 K€
TOTAL BUDGET	17 301 K€

Besoin de financement de la section d'investissement en 2024 : 16,2 M€

M. FILIPPI explique que les travaux d'extension d'Atrion consistent à rajouter un étage sur le bâtiment administratif afin de mieux organiser les vestiaires, les locaux sociaux et la salle de prévention du fait que le nombre d'agents a augmenté. Ce chantier devrait être réceptionné au plus tard au mois de novembre 2024 (avant le lancement des travaux de restructuration).

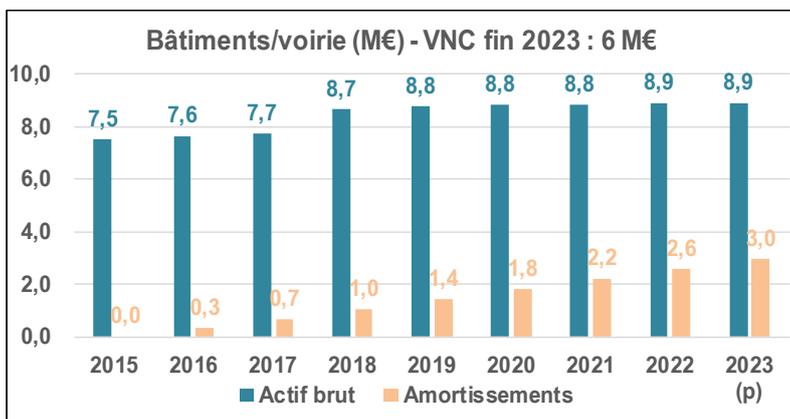
M. GESSE précise que dans la mesure où les taux d'intérêt sont actuellement élevés mais ont tendance à diminuer, la demande d'emprunt sera faite au moment opportun.

Budget annexe Atrion : immobilisations



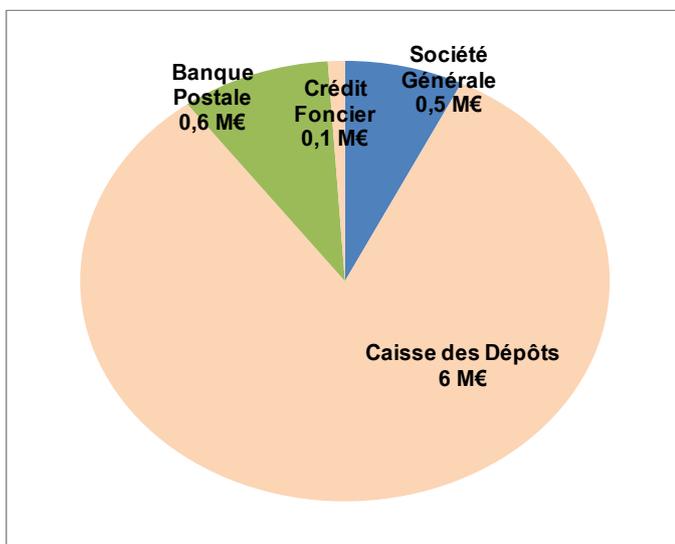
**IMMOBILISATIONS
PROCESS**

M. le Président souligne que le process sera amorti en 2024. Quant aux amortissements pour le VRD et le bâtiment, ils ont progressé au regard de nouveaux aménagements réalisés depuis l'ouverture du centre de tri.

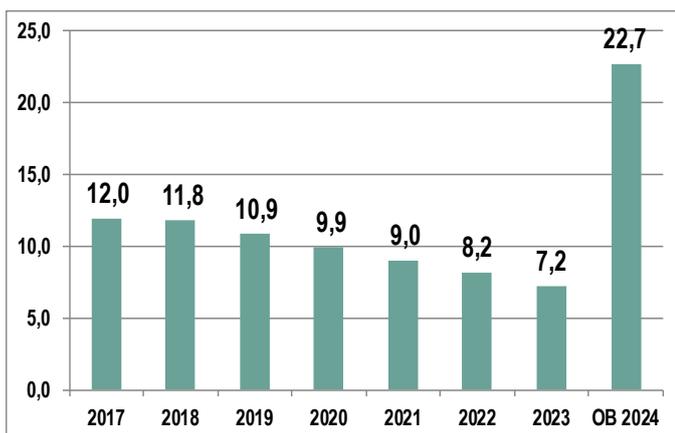


**IMMOBILISATIONS
BÂTIMENTS**

Etat de la dette



ENCOURS AU 31 DECEMBRE 2023



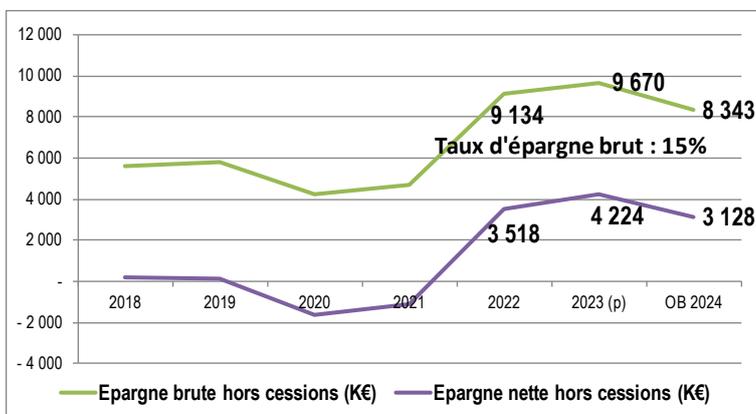
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2024

Budget annexe Recyclerie

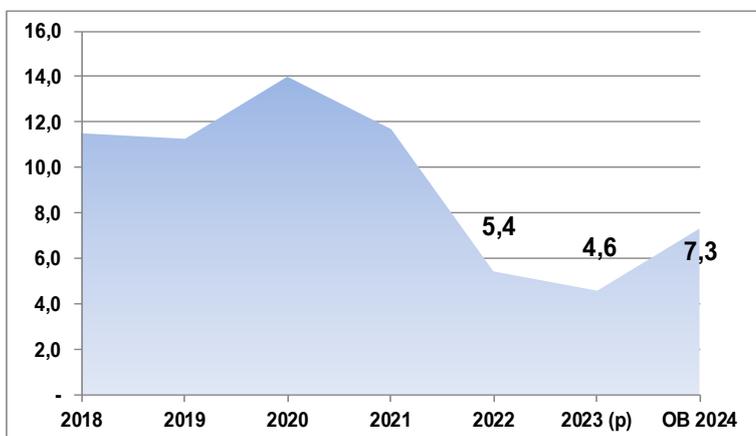
Dépenses Budget annexe Recyclerie					
Chapitre	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023 (estimé)	OB 2024	OB 2024/Budget 2023	Ecart OB 2024 / Budget 2023 (en €)
CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	10K€	9K€	10K€	1,8%	0K€
CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)	93K€	72K€	80K€	-14,1%	-13K€
AUTRES CHARGES (Chapitres 75 et 77)	3K€	0K€	0K€	-100,0%	-3K€
TOTAL DEPENSES	106K€	81K€	90K€	-15,4%	-16K€

Dépenses financées par les recettes des ventes : 83 K€ et coûts évités 7 K€

Ratios financiers consolidés

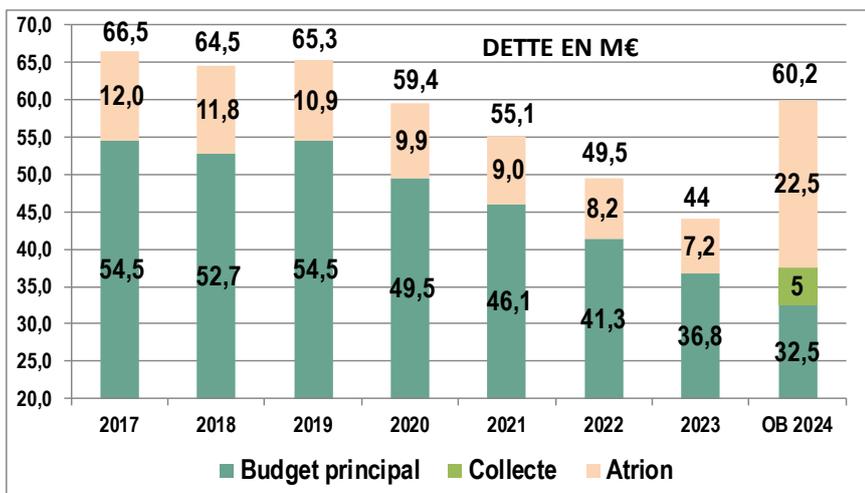


EPARGNE BRUTE ET NETTE



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (ANNÉES D'ÉPARGNE BRUTE)

Ratios financiers consolidés : dette consolidée



Besoins de financement 2024 et reversement excédent > 5 M€ budget principal

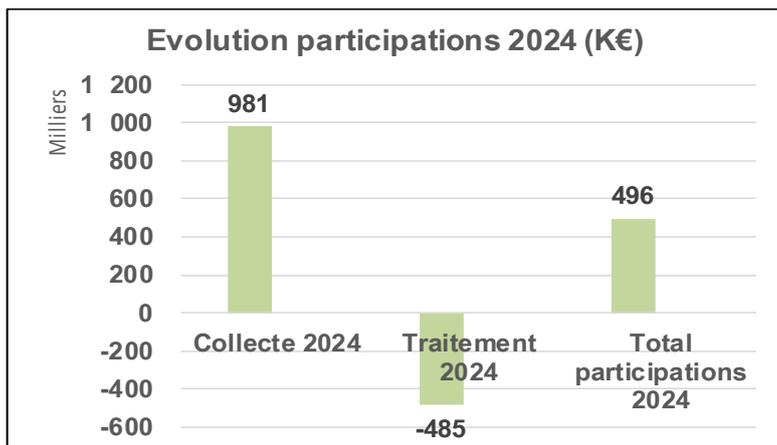
Simulation participations 2024 (chiffres provisoires)

HYPOTHÈSES :

Aucune collectivité ne doit subir une hausse supérieure à l'évolution des bases (+ 3,9%).

EQUILIBRE DU BUDGET COLLECTE

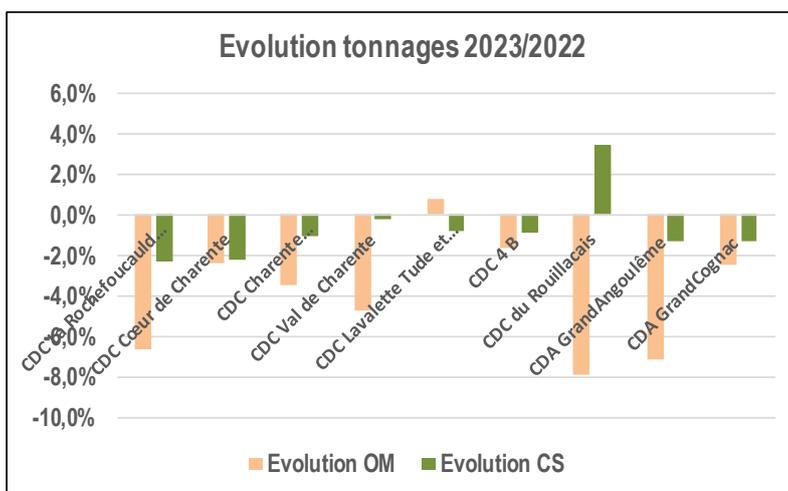
- Tarifs traitement et prévention sans changement ;
- Tarifs « administration générale » évolueraient vers les tarifs d'équilibre ;
- Hausse des tarifs collecte pour équilibrer le budget annexe.



M. FILIPPI rappelle que les tarifs sont basés sur les tonnages. Lorsque les tonnages sont en baisse, mécaniquement les recettes des appels à participation sont en baisse.

2023 est la 1^{ère} année où les tonnages des sacs noirs mais également des jaunes sont en baisse sur certains territoires, certainement liée à l'inflation, à la baisse de la consommation des ménages.

Le Rouillacais connaît une hausse de la collecte sélective (comparable à la moyenne départementale) mais également une importante baisse des ordures ménagères grâce au déploiement des sacs transparents (en remplacement des sacs noirs).



M. DESVERGNE demande de rappeler pour quelle raison le budget collecte doit être équilibré, dans la mesure où il est très déficitaire et qu'historiquement il était compensé par le budget traitement.

Pourquoi cette année, il y a une évolution des participations sur le budget collecte de quasiment 1 M€ et une baisse des participations du budget traitement de 500 K€. Historiquement l'excédent du budget traitement aurait compensé une partie du déficit du budget collecte.

M. FILIPPI répond qu'avant la création d'un budget annexe collecte, le budget principal comprenait la collecte et le traitement. La présentation analytique du budget montrait un budget collecte déficitaire depuis plusieurs années. GrandAngoulême et le Rouillacais qui ne sont pas adhérents à la compétence collecte cotisaient plus pour équilibrer le déficit.

M. DESVERGNE rappelle que la séparation des deux budgets est liée à une demande récurrente de territoire. Ce sont donc les territoires adhérant à la compétence collecte qui vont supporter l'ensemble du coût qui sont essentiellement des territoires ruraux.

Les deux grandes agglomérations bénéficieront de la baisse du budget traitement alors que les territoires ruraux vont être handicapés d'une part, par l'augmentation de la collecte et d'autre part, par une négociation moindre des marchés publics étant donné que le périmètre du nombre d'habitants sera plus restreint. Ce qui est une double peine pour les territoires ruraux.

M. le Président reconnaît qu'auparavant, la solidarité départementale permettait d'équilibrer le budget principal. En séparant les dépenses et les recettes de la collecte du traitement, il devient obligatoire d'équilibrer les budgets à l'instar de toutes les collectivités.

Il précise que la création du budget annexe collecte n'était pas une obligation mais un choix politique.

Une révision statutaire a été votée par le Comité Syndical en juin 2023. Afin d'appliquer les nouveaux statuts, il fallait qu'ils soient adoptés par les EPCI adhérents. Dans le cas où les statuts étaient ratifiés, la création d'un budget annexe collecte au 1^{er} janvier 2024 était une obligation. Calitom ne pouvait donc pas attendre la ratification des statuts par les EPCI adhérents pour créer ce budget (création qui était permise par les statuts adoptés en 2017 qui sont toujours en vigueur).

Les décisions prises sur l'optimisation de la collecte ont une incidence flagrante. En effet, l'essai des sacs transparents sur le Rouillacais a engendré une baisse de 8% des tonnages des OMr et une hausse de 4% pour la collecte sélective. A plus long terme, cette décision sera salvatrice (pour mémoire le déploiement de la collecte optimisée se fera sur plusieurs années) et permettra de limiter à l'avenir les impacts liés à la création du budget annexe collecte. Les coûts de collecte seront plus élevés mais en contrepartie engendreront des gains sur le traitement et de fait, moins de dépenses sur la TGAP.

Il faut bien garder en mémoire que l'objectif de l'Etat mais également de l'Europe et de la Nouvelle Aquitaine est la sortie de l'enfouissement.

M. FILIPPI explique que l'optimisation de la collecte est actuellement en cours de déploiement sur Val de Charente puis Cœur de Charente ensuite les 4 B et Lavalette Tude Dronne et pour finir la Charente Limousine, etc.

M. le Président précise que le syndicat est regardé et surveillé au niveau national. Les résultats seront certainement aussi bons qu'avec la redevance incitative (sans l'investissement associée qui est colossal).

M. PUYDOYEUX demande à M. FILIPPI d'expliquer l'augmentation des résultats de production de déchets de Lavalette Tude Dronne.

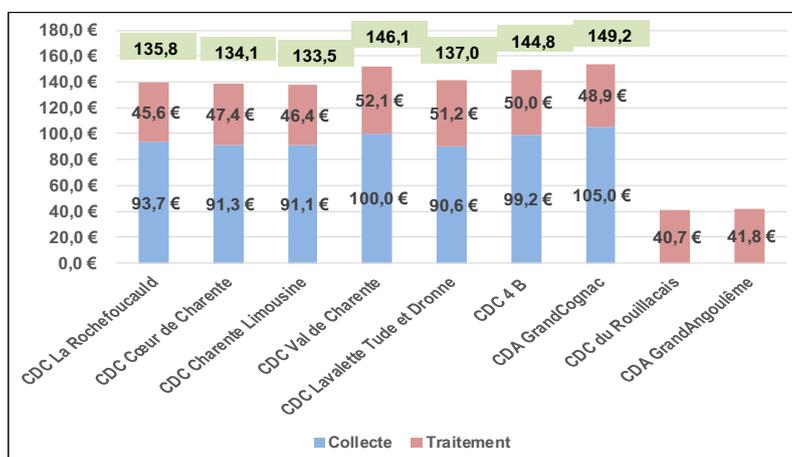
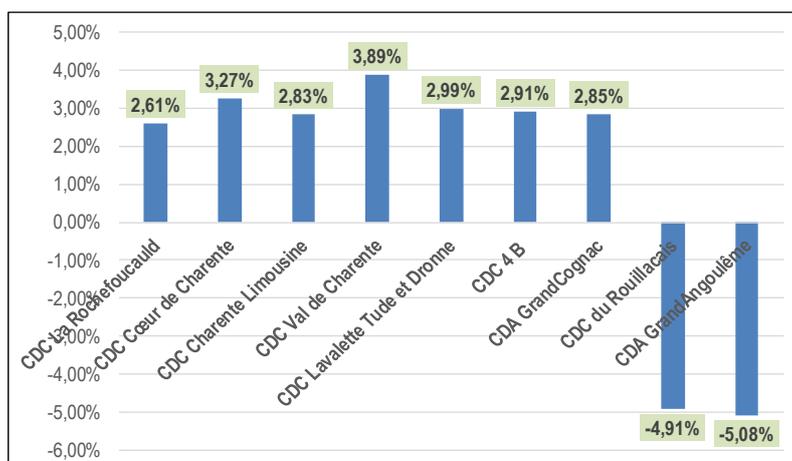
M. FILIPPI explique que la CdC de Lavalette Tude Dronne est frontalière de la Dordogne qui rencontre des difficultés avec sa collecte. Certaines personnes frontalières déposent donc leurs déchets dans les bacs de regroupement sur les communes Charentaises. Le syndicat supporte donc les coûts des déchets périphériques d'où le fait de supprimer les bacs de regroupement au bénéfice des bacs individuels.

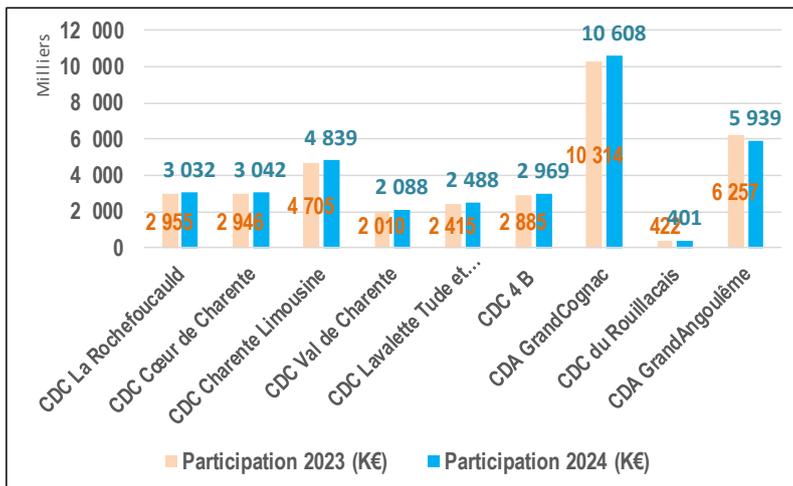
M. le Président ajoute qu'il y a les mêmes problèmes sur Val de Charente avec les habitants de la Haute-Vienne. Le choix de gestion de la collecte des départements limitrophes a un impact non négligeable sur le territoire Charentais.

Simulation participations par collectivité

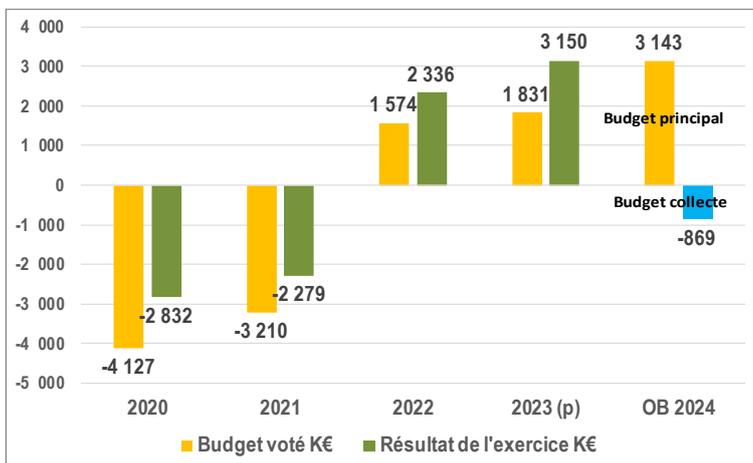
Comme annoncé, M. le Président fait remarquer que l'augmentation ne dépasse pas celle des bases, à savoir 3,9%.

Mise à part la CdC de Val de Charente, les collectivités bénéficieront d'un gain sur la hausse des bases.

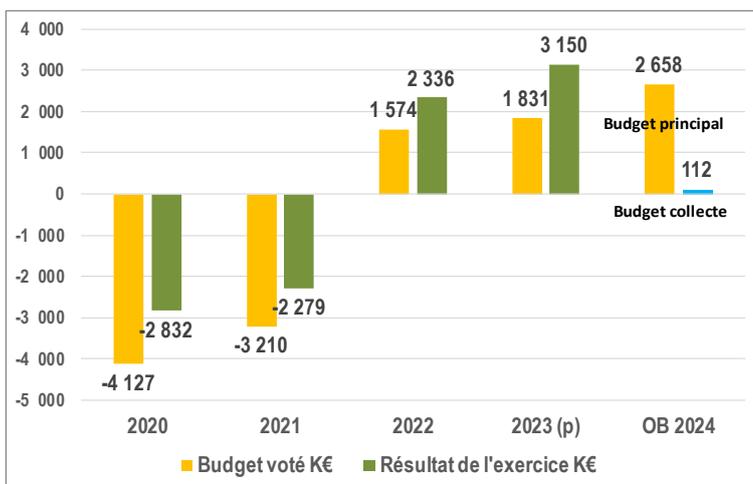




Simulation participations 2024



AVANT ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS



APRÈS ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, prennent acte que le débat des orientations budgétaires 2024 s'est tenu ce jour.
 Pour : 60, contre : 0, abstention : 0

Mme CAILLÉ, en tant que Maire de Sainte-Sévère souhaite faire part des difficultés que rencontrent les habitants de sa commune mais également ceux des communes limitrophes.

Depuis l'automne dernier et avec les fortes précipitations, ils ont l'impression d'être 15 ans en arrière au vu des nuisances olfactives.

Il y a presque 2 ans, jour pour jour, le Comité Syndical a décidé de sortir du tout enfouissement, et ils peuvent s'en féliciter, mais cela prendra du temps. Aujourd'hui la situation n'est pas satisfaisante sur un centre d'enfouissement tel que celui du territoire de la Charente. Des populations, fenêtres fermées, ont des odeurs quasi-quotidiennes. Ce n'est pas acceptable.

M. DUPONT, habitant à 3 km à vol d'oiseau de Valoparc, témoigne que depuis plusieurs mois, régulièrement il y a des odeurs nauséabondes. Les habitations ne peuvent donc pas être ouvertes pour être aérées. Les personnes qui travaillent dehors, notamment dans la viticulture sont obligées de sentir des odeurs vraiment désagréables, particulièrement le matin.

M. KALAI abonde dans le même sens. Il a d'ailleurs envoyé un mail, à la fin des pluies, intitulé « l'enfer de Valoparc ». Cette expression est utilisée par tous les habitants. Depuis fin octobre, ce sont des nuisances. Quand il sort le matin de chez lui, il étouffe. Il traverse le village de Marmounier en quelques secondes, et même avec les vitres fermées, il sent les odeurs dans sa voiture.

Les habitants parlent d'empoisonnement. Il faut vraiment prendre conscience que c'est insupportable, ce n'est pas normal que les habitants soient traités de cette façon. Ils parlent de santé, il y a une responsabilité et une obligation de résultat. Ils sont revenus 15 ans en arrière !

Des travaux ont été réalisés par le syndicat mais quelques jours après les nuisances olfactives sont revenues. Ce n'est pas de la dramatisation, c'est leur vécu. Il parle en tant que Maire mais également en tant que citoyen.

M. le Président répond que le syndicat a bien conscience de cette problématique. C'est, en effet, un retour en arrière. L'arrêt du TMB a induit d'enfouir directement les ordures ménagères (le TMB permettait d'enlever la partie fermentescible des déchets) et des pannes mécaniques sont à l'origine de ces nuisances. Il est désolé de cette situation et s'en excuse. Ce n'est pas tenable. Ce n'est pas acceptable pour la population, il en convient. Le syndicat fait son possible pour améliorer la situation. Cela montre les limites de l'enfouissement.

Ces témoignages devraient s'entendre et démontrent qu'il est nécessaire de sortir de l'enfouissement. Tout le monde n'est pas au courant qu'en Charente, des populations sont impactées par le traitement des déchets.

M. FILIPPI reconnaît qu'il y a un certain nombre de dysfonctionnements techniques qui ont démarré suite aux pluies importantes qu'il y a eu entre le 15 octobre et fin novembre 2023. Ces pluies ont fait travailler les massifs de déchets, ce qui a généré des points bas sur les conduites d'évacuation du gaz. Tant est si bien qu'une conduite s'est bouchée. Une intervention a eu lieu qui a permis de résoudre un temps le problème. Il est revenu assez vite du fait que le site produit plus de gaz et de surcroît, il manquait une turbine pour pouvoir l'absorber. Une turbine a donc été installée depuis une quinzaine de jours. Il y a tout de même toujours des odeurs. Aujourd'hui, la dépression sur les puits les plus éloignés n'est pas assez forte. Il va donc falloir refaire des conduites plus grosses pour aspirer les puits les plus éloignés. L'entreprise doit encore intervenir cette semaine pour tirer la conduite la plus importante, amener le gaz et augmenter la dépression sur les puits les plus éloignés dans la mesure où les casiers actuellement exploités sont loin de la station de traitement.

Les nuisances olfactives ont souvent été constatées le week-end à cause de défauts de relais du prestataire. La station tombe en panne les turbines s'arrêtent et la torchère ne prend pas le relais. Les services de Calitom ne sont pas prévenus immédiatement et le personnel d'astreinte n'a pas réagi correctement. Cela s'est produit sur deux week-ends consécutifs. Cette situation est en cours de résolution avec Dalkia.

Tout ceci prend du temps et il en est désolé. Un dernier problème qui est conjoncturel à la situation est que les déchets sont enfouis dans la dernière alvéole du casier 3. Cette alvéole est très grande pour des raisons d'accessibilité aux camions. La surface ouverte fait plus de deux fois la taille habituelle. Cette alvéole sera en exploitation jusqu'au mois d'avril prochain.

Tout est mis en œuvre techniquement, humainement et financièrement pour que ces nuisances s'estompent le plus rapidement possible. Il n'est pas question de repartir sur ce que Calitom a connu quand il a repris la gestion de ce site. Un travail énorme a été entrepris pendant des années pour réduire les odeurs.

M. le Président indique que les Charentais doivent savoir que cette situation existe encore en 2024 et que c'est inacceptable. Il promet que le syndicat fera tout pour arranger cette situation. Il remercie les élus pour la façon dont le problème a été remonté malgré le préjudice subi. Il précise que le site de Sainte-Sévère est, néanmoins, bien tenu. Lorsque le syndicat en a repris la gestion, la situation environnementale était bien pire avec des lixiviats qui s'écoulaient dans le Capitaine.

Par ailleurs, il rappelle que le syndicat a réhabilité, au nom de la solidarité départementale, des décharges, la dernière en date étant celle de Châteauneuf-sur-Charente, et y a installé des panneaux photovoltaïques (Calitom avec Sergies et le SDEG par le biais d'une SAS est le 1^{er} producteur d'énergie solaire en Charente). Il ne faut pas oublier que ces sites réhabilités ont des déchets en-dessous et qu'ils sont traités pour les lixiviats durant encore plusieurs années.

M. CHASTAGNOL demande si les biodéchets récupérés sur sa commune sont gérés par Calitom car il a cru comprendre qu'ils seront traités en Gironde dans une usine de méthanisation. Il veut savoir si à terme ces biodéchets pourraient être traités sur un site situé en Charente.

M. FILIPPI confirme que les biodéchets sont transportés en Gironde. Le traitement des biodéchets fait l'objet d'une consultation publique avec des critères qui sont le prix, la qualité de la prestation, les garanties offertes, ... Seule la candidature girondine était en mesure de traiter les biodéchets de manière sécurisée au moment de l'appel d'offres.

Toutefois, le syndicat reste vigilant aux opportunités de méthaniseurs en Charente et des projets sont en cours sur GrandAngoulême.

20h32 : Mme VIAN Marie-Jeanne étant dans l'obligation de quitter l'assemblée, donne délégation à M. BONNET Jacky.

3/ Création d'emplois permanents

M. le Président donne la parole à Mme DERRAS qui explique qu'avec l'absence prolongée d'un ingénieur et d'un technicien à la direction des services industriels et infrastructures, une nouvelle organisation s'est mise en place pour assurer la continuité du service. Afin de soulager les personnels dont les missions ont évolué, elle propose la création d'un emploi à temps complet d'ingénieur maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

M. le Président ajoute que cet emploi permettra de renforcer les équipes de M. ROBUCHON pour pallier l'absence de M. HUGUENOT. L'organisation actuelle ne peut plus durer dans la mesure où, malgré une répartition, M. ROBUCHON est chargé de ses missions et de celles de M. HUGUENOT.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la création de l'emploi telle que proposée ci-dessus.

Pour : 51, contre : 0, abstention : 0

4/ Attribution d'une prime exceptionnelle dite de « pouvoir d'achat »

M. le Président laisse la parole à Mme DERRAS qui explique que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été mise en place dans la fonction publique afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics face à l'inflation.

Peuvent bénéficier de cette prime, les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public, mais en sont exclus les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage, les agents contractuels de droit privé, les apprentis, les vacataires et les collaborateurs occasionnels du service public.

Les conditions cumulatives d'éligibilité sont :

1/ Avoir été nommé ou recruté avant le 1^{er} janvier 2023 par une collectivité territoriale ou un établissement public territorial ; en cas d'employeurs successifs, si la condition d'ancienneté est remplie auprès d'un employeur public, elle est considérée comme remplie auprès des autres employeurs publics de l'agent ;

2/ Être employé et rémunéré au 30 juin 2023 par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics ;

3/ Avoir perçu entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 €.

Le montant de la prime est fixé par délibération dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème fixé à l'article 5 du décret 2023-1006. Il est donc proposé d'octroyer 30% de la prime, à savoir :

Rémunération brute perçue du 01/07/2022 au 30/06/2023	Montants plafonds légaux	Montants proposés : 30%
Inférieure ou égale à 23 700 euros	800,00 €	240,00 €
Supérieure à 23 700 euros et inférieure ou égale à 27 300 euros	700,00 €	210,00 €
Supérieure à 27 300 euros et inférieure ou égale à 29 160 euros	600,00 €	180,00 €
Supérieure à 29 160 euros et inférieure ou égale à 30 840 euros	500,00 €	150,00 €
Supérieure à 30 840 euros et inférieure ou égale à 32 280 euros	400,00 €	120,00 €
Supérieure à 32 280 euros et inférieure ou égale à 33 600 euros	350,00 €	105,00 €
Supérieure à 33 600 euros et inférieure ou égale à 39 000 euros	300,00 €	90,00 €

Ces montants attribués pour un travail à temps plein sont proratisés selon le temps de travail de l'agent sur la période.

Une dépense prévisionnelle estimée à 47 000 € brut non chargée.

M. le Président précise qu'un débat a déjà eu lieu avec les représentants du personnel en CST. Il reconnaît que cette prime peut être critiquable car elle aurait dû être imposée pour être équitable.

Mme MATRAT estime que cette prime est du « chantage affectif ». Les agents font leur travail et les élus ne souhaitent pas les priver de cette prime mais ils sont contraints, ce qui n'est pas normal.

M. PERONNET fait remarquer que le montant maximum de la prime est de 240 € brut par agent.

M. le Président rappelle que depuis 2020 Calitom n'avait pas versé le CIA pour des raisons budgétaires. Depuis 2 ans, il est versé à hauteur de 50%. Il a souhaité, avant d'octroyer la prime de pouvoir d'achat, de verser 100% du CIA (soit 300 €).

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les conditions définies ci-dessus.

Pour : 51, contre : 0, abstention : 0

5/ Décision sur délégation du 30 novembre 2023 au 31 janvier 2024

M. le Président procède à la lecture des décisions prises sur délégation du 30 septembre au 30 novembre 2023 inclus conformément aux délégations accordées par le Comité Syndical du 30 novembre 2023 au 31 janvier 2024

➤ DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL

DATE	RESUME SUCCINT
07.12.2023	Contrat avec l'éco-organisme pour les déchets d'ameublement
	Contrat avec le ou les éco-organismes pour le déploiement de la REP des producteurs de produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment
	Tarification pour l'apport des déchets non produits par des ménages sur les pôles de valorisation de Calitom
	Modalités de mise à disposition des composteurs sur le département
	Avenant n°14 à la convention d'utilisation des déchèteries de Baignes et de Châteaubernard par la communauté de communes de la Haute Saintonge
	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le centre socio-culturel du Barbezilien
	Attribution du marché relatif à la prestation de traitement et de valorisation des biodéchets
	Cession et échange de parcelles – zone d'activité de la Haute Sarrazine – Cognac
	Attribution des accords-cadres relatifs à la prestation d'accueil et de tri des collectes sélectives pendant les travaux de restructuration d'Atrion
	Admission en non-valeur – budget principal
	Cession d'un véhicule
11.01.2024	Cession de véhicules
	Tarification 2024 pour l'apport de déchets non produits par des ménages sur le site de Valoparc
	Tarification des ventes de broyats produits sur la plateforme de réception des ressources végétales de Valoparc pour l'année 2024
	Tarification des apports de déchets collectés par des professionnels et collectivités apportés directement sur les sites de Calitom et prestations de transfert et de traitement
	Lancement d'un marché de fourniture de bennes d'ordures ménagères d'occasion

➤ DECISIONS

DATE	RESUME SUCCINT
13.12.2023	Décision du Président d'accepter l'indemnité de sinistre pour l'affaire n°23.1607.01740.J allouée par la compagnie d'assurances MMA IARD pour un montant de 931,28 € en remboursement des dommages électriques à Valoparc le 2 juillet 2023.
19.12.2023	Décision du Président de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 41 729,40 € sur le budget annexe centre de tri Atrion pour l'exercice 2023 au vu des informations communiquées par le comptable public figurant en annexe et conformément à l'article R2321-2 du code général des collectivités territoriales qui impose la constitution de provisions pour les créances faisant l'objet d'une procédure collective.
19.12.2023	Décision du Président d'accepter l'indemnité de sinistre pour l'affaire n°23.1607.01740.J allouée par la compagnie d'assurances MMA IARD pour un montant de 365,82 € en complément du remboursement des dommages électriques à Valoparc du 2 juillet 2023.
21.12.2023	Décision du Président de signer le marché n° 23-019MN relatif aux prestations d'assurance « Dommages aux biens » avec COATES Assurances
22.12.2023	La décision n°2023_11 est abrogée et remplacée par la présente décision : Décision du Président d'accepter l'indemnité de sinistre pour l'affaire n°23.1607.01740.J allouée par la compagnie d'assurances MMA IARD pour un montant de 356,82 € en complément du remboursement des dommages électriques à Valoparc du 2 juillet 2023.

Les membres du comité syndical prennent acte de ces informations.

6/ Questions diverses

Aucune question n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Le Président,
Michaël LAVILLE



La Secrétaire de séance jusqu'à 20h32,
Marie-Jeanne VIAN



Le Secrétaire de séance de 20h32 jusqu'à la fin de la séance,
Jacky BONNET

